



# SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

2018 – 2020 & 2020 – 2026

## RAPPORT ANNUEL 2024



En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creil Sud Oise est un outil structurant et partagé au service du projet de territoire et de son évolution. Il a pour objectif de favoriser l'amélioration des services rendus à la population et leurs qualités, en répondant à plusieurs enjeux :

- des enjeux économiques et organisationnels : le partage de certaines fonctions permet d'accroître la productivité, de réaliser des économies d'échelle et de créer une culture de travail commune entre les collectivités ;
- des enjeux liés au niveau des services rendus : le renforcement et le partage de l'expertise et de l'ingénierie des collectivités, au profit en priorité des moins bien dotées, renforce la qualité des prestations publiques ;
- des enjeux liés aux politiques publiques : l'homogénéisation des politiques publiques et le développement d'une culture intercommunale enrichi la cohérence des grands projets structurants réalisés sur le territoire.

La mise en œuvre opérationnelle du schéma intercommunal de mutualisation des services repose sur 3 grands principes, pour garantir un travail collaboratif efficace en accord avec les enjeux politiques :

- Une mutualisation sur la base du volontariat qui permet le maintien de la spécificité de chaque commune ;
- Faire des économies sans sacrifier la qualité du service ;
- Les actions engagées doivent s'inscrire dans une dynamique collective et un objectif de pilotage technique commun des projets.

Elaboré collectivement par les élus et les collaborateurs des communes et de l'agglomération, le schéma intercommunal de mutualisation des services identifie 18 domaines d'activités. Il comporte en annexe 18 fiches actions décrivant précisément les enjeux existants, les objectifs recherchés, les modes d'organisation choisis, le calendrier de déploiement adopté, les outils juridiques privilégiés, les modalités financières actées et le suivi de la réalisation. Document évolutif et progressif, les domaines d'activités inscrits au schéma peuvent varier chaque année en fonction des besoins, des demandes, de l'état d'avancement et de l'actualité.

Entre 2020 et 2023, les domaines d'activités listés ci-dessous ont ainsi fait l'objet d'achèvement. Les fiches actions correspondantes ne font donc plus l'objet d'actualisation et n'apparaissent plus dans les annexes du présent rapport.

- **Action 4 – Entretien des espaces verts intercommunaux** fin 2022 : Avec la relance en 2023 du marché d'entretien des espaces verts des bâtiments et du foncier et face à la faible plus-value de cette action, l'agglomération a réintégré l'ensemble des sites et déployé une gestion différenciée.
- **Action 5 – Gestion de l'occupation des gymnases intercommunaux** fin 2022 : la réservation des gymnases intercommunaux hors temps scolaires est désormais prise en charge par les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul (à l'exception du complexe Marie Curie et du gymnase Jules Uhry).
- **Action 7 – Prêt de matériels techniques** fin 2020 : La mise en œuvre d'un dispositif commun a été abandonné. Selon son besoin et la disponibilité du matériel, une commune peut solliciter directement l'ACSO ou une autre collectivité.

En 2024, deux nouvelles actions intègrent le schéma intercommunal de mutualisation des services de l'Agglomération Creil Sud Oise : l'action 17 « Plan intercommunal de sauvegarde » et l'action 18 « Accompagnement et soutien aux communes membres ».

Le schéma intercommunal de mutualisation des services porte donc dorénavant sur 15 domaines et comporte 15 fiches actions mises en œuvre à partir de cinq modes d'organisation différents.

→  
*Degré de mutualisation*

| <b>2024</b>                                         | <b>Mise en réseau</b> | <b>Prestation de service</b> | <b>Mise en commun de moyens</b> | <b>Mise à disposition de service</b> | <b>Services communs</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| 1 - Plan de formation intercommunal                 |                       | x                            |                                 | x                                    |                         |
| 2 - Médecine préventive                             | x                     |                              |                                 | x                                    |                         |
| 3 - Informatique & téléphonie                       |                       | x                            |                                 |                                      | x                       |
| 6 - Voirie intercommunale                           |                       | x                            |                                 |                                      |                         |
| 8 - Demandes d'urbanisme                            |                       |                              |                                 | x                                    |                         |
| 9 - Habitat Indigne                                 | x                     | x                            | x                               | x                                    | x                       |
| 10 - SIG                                            |                       |                              | x                               | x                                    |                         |
| 11 - Recherche de financements                      | x                     |                              |                                 |                                      |                         |
| 12 - Veille juridique                               | x                     |                              |                                 |                                      |                         |
| 13 - Archives                                       | x                     |                              |                                 |                                      |                         |
| 14 - Lecture Publique                               | x                     |                              |                                 | x                                    |                         |
| 15 - Ecoles de musique                              | x                     |                              |                                 |                                      |                         |
| 16 - Direction Générale                             |                       |                              |                                 |                                      | x                       |
| 17 - Plan intercommunal de sauvegarde               |                       |                              |                                 | x                                    |                         |
| 18 - Accompagnement et soutien aux communes membres |                       |                              |                                 | x                                    |                         |

Le présent rapport s'attache à présenter sommairement les avancées réalisées au sein de chaque domaine en 2023 ainsi que les perspectives d'évolution pour l'année 2024. Les fiches actions annexées, mises à jour au 31 décembre 2024 par chaque pilote, détaillent largement l'évolution du travail depuis la création du schéma intercommunal de mutualisation des services.

**Action 1 – Développement d'un Plan de Formation Intercommunal (pilote en 2024 : ACSO) :**

En 2024, la mutualisation des formations s'est maintenue à un niveau élevé. En effet, on compte près de 500 inscriptions à une formation mutualisée. Ce chiffre élevé est dû au fait que le PFI couvre un large champ de domaine (une douzaine de domaines professionnels) et de formats (formations CNFPT, formations payantes, actions gratuites et formation interne).

Une newsletter trimestrielle traitant de la programmation et de l'actualité en matière de formation est diffusée depuis le mois de juillet 2023.

Le groupe de travail, constitué des communes adhérentes au plan de formation intercommunal, s'est réuni 6 fois en 2024 afin d'élaborer conjointement une maquette de règlement formation. Le règlement formation est un outil que chacun peut consulter, pour connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans sa collectivité. Ce document est un outil qui se veut à la fois complet et pédagogique. La maquette ayant été finalisée fin septembre, chaque commune peut désormais l'adapter à ses propres règles.

En 2025, la coordinatrice travaillera sur l'élaboration d'un livret d'accueil et un support de communication relatif à la vie du plan de formation intercommunal destiné à tous les agents du territoire. Un atelier « fiche de poste » à la demande des agents des ressources humaines des communes est également prévu.

### **Action 2 – Mise en œuvre d'une Médecine préventive commune (pilote en 2024 : ACSO) :**

En 2024, le Centre de Gestion de l'Oise a décidé d'ouvrir les groupes d'analyses de pratiques professionnelles à des collectivités extérieures à l'ACSO afin de pouvoir constituer davantage de groupes et des groupes plus conséquents permettant ainsi de favoriser la richesse des expériences partagées. Les rencontres des groupes « métiers sociaux » vont se poursuivre. Un nouveau groupe « métiers de l'accueil » va démarrer en mars 2025 et la constitution d'autres groupes est en cours de réflexion.

Le groupe du réseau intercommunal des conseillers et assistants de prévention a travaillé sur l'élaboration d'une première partie de la maquette du document unique que chaque collectivité pourra adapter aux risques professionnels qui lui sont propres. Ce travail se poursuivra en 2025 en élaborant les fiches de risques spécifiques à tous les métiers territoriaux présents sur le territoire.

L'ACSO et les communes volontaires ont participé à la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de travail en juin 2024. Un premier évènement a eu lieu le 17 juin : avant le départ de la tournée de collecte, une séance d'éveil musculaire a été animée avec les rieurs de l'ACSO par deux éducateurs sportifs de la ville de Nogent sur Oise. Puis, Le 18 juin, une journée dédiée à la qualité de vie et aux conditions de travail a été organisée. La ville de Saint-Leu-d'Esserent a proposé d'accueillir cet évènement qui a rassemblé près de 130 agents du territoire qui ont pu participer à une quinzaine d'ateliers en lien avec les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

Depuis 3 ans, 93 agents issus de presque toutes les communes ont été formés au secourisme (formation SST). En 2025, les formations dans ce domaine se poursuivront afin de répondre aux exigences de quotas exigées par le code du travail. En complément de la formation SST, la formation aux gestes qui sauvent GQS, plus courte (2 heures) sera également proposée aux agents du territoire afin de pouvoir répondre plus facilement à la circulaire de 2018 qui visait à former 80% des agents publics aux gestes qui sauvent.

Depuis quelques années, le Centre de Gestion de l'Oise a intégré le profil infirmier.ère en santé au travail au sein du service de médecine professionnelle et préventive. Dans ce cadre, il est nécessaire qu'un protocole définisse le cadre d'intervention des infirmier.ères en santé au travail. Les nouvelles modalités du protocole seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Action 3 – Déploiement des fonctions supports informatique et téléphonie (pilotes en 2024 : Creil & ACSO) :**

En 2024, le renouvellement des postes de travail et le remplacement du matériel informatique ont été assurés tout au long de l'année par la Direction Mutualisée des Systèmes d'Informations. Les salles de réunion de l'ACSO ont été équipées en visio-conférence. Deux outils de cybersécurité ont été acquis. Par ailleurs, les services ont été réorganisés.

En 2025, l'adhésion de la commune de Villers-Saint-Paul au service commun sera étudiée pour une prise d'effet en 2026 et le passage de la messagerie vers une solution SAS type Exch365 sera mis en production.

### **Action 6 - Entretien de la voirie intercommunale (pilote en 2024 : ACSO) :**

Une prestation de services mutualisée est envisageable pour un levé topographique des voiries par Lidar (« light detection and ranging » - technique de mesure à distance). En 2024, l'ACSO a réalisé un essai de levé sur la voie intercommunale Cramoisy-Saint Vaast. Si cet essai est concluant, la technique sera généralisée sur l'ensemble des voiries intercommunales. Elle pourrait être réalisées sur les voiries communales pour les communes intéressées.

La programmation 2025 des projets et réalisations des travaux de voirie a été présentée en conférences des maires le 18 décembre 2024.

### **Action 8 - Instruction des autorisations d'urbanisme (pilote en 2024 : Saint-Maximin) :**

La ville de Saint-Maximin instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme de Cramoisy, Saint-Vaast-Les-Mello et Thiverny depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

En 2024, la commune de Saint Maximin s'est engagée dans la dématérialisation des documents d'urbanisme grâce à une formation du Parc Naturel Régional Oise Pays de France. Les premiers dossiers tests dématérialisés vont être traités au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, pour un déploiement progressif.

Le volume des dossiers traités par le service instructeur partagé est en nette progression pour les communes de Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny :

- 2020 : 7
- 2021 : 31
- 2022 : 40
- 2023 : 33
- 2024 : 55

Il est prévu en 2025 que les communes de Cramoisy, Thiverny et Saint Vaast-lès-Mello soient équipées et formées au logiciel métier Oxalis afin que les échanges entre le service instructeur partagé et ces communes se fassent par voie dématérialisée. Il n'y aura donc plus d'envoi au service instructeur partagé des dossiers en papier des permis et des autorisations de travaux.

### **Action 9 - Lutte contre l'habitat indigne (pilote en 2024 : Creil & ACSO) :**

En juin 2024, la commune de Villers-Saint-Paul a adhéré au service commun intercommunal de lutte contre l'habitat indigne. La Ville de Creil a quant à elle, renouvelé son adhésion à ce service en 2024. La création du nouveau service intercommunal a permis

notamment aux communes rurales de bénéficier de conseils pour répondre à des situations d'habitat indigne.

Face aux situations multiples et complexes d'habitat indigne présentes sur leurs territoires, les villes de Nogent-sur-Oise, Montataire et Saint-Vaast-les-Mello ont manifesté un intérêt pour cette adhésion et ont engagé une réflexion qui devrait aboutir courant 2025.

En 2024, un Comité Opérationnel de Lutte contre l'Habitat Indigne a examiné des dossiers spécifiques tels que la Roseraie et les spécificités liées aux occupations irrégulières des logements. Un comité opérationnel départemental anti-fraude a ainsi pu être organisé pour identifier les situations de suroccupations manifestes.

En 2025, le service commun de lutte contre l'habitat indigne travaillera sur la définition des conditions de déploiement des amendes administratives contre les bailleurs indécents. L'ACSO peut mettre en œuvre ces amendes et en tirer le bénéfice. Un bilan de l'application des dispositifs de la loi ALUR sera présenté pour encourager la modification des périmètres de mise en œuvre et ainsi optimiser les objectifs poursuivis. La coopération se poursuivra également avec un projet de partenariat avec la fondation Abbé Pierre sur la formation de bénévoles pour l'accompagnement des locataires concernés. Les échanges techniques avec les partenaires continueront et le renfort des moyens dédiés au service commun sera nécessaire.

#### **Action 10 – Développement d'un Système d'Information Géographique Communautaire (pilote en 2024 : ACSO) :**

En 2024, le service a publié de nouvelles cartes (environnement, mobilités, occupation des sols, gestion des espaces verts) et le développement d'applications cartographiques à destination du « grand public » (secteurs scolaires, localisation des bureaux de vote, communication sur les travaux du NPNRU).

Les conventions de mise à disposition étant arrivées à échéance au 31 décembre 2024, leur renouvellement dans les mêmes conditions a été proposé aux communes.

En 2025, le développement du SIG intercommunal se poursuivra à travers la publication de nouvelles cartes (gestion des déchets, observatoire de copropriétés, énergies renouvelables, carte de gestion de l'espace public, etc.) et le développement d'application cartographique à destination du grand public (carte des secteurs électoraux, secteurs scolaires, projets ACSO et partenaires, etc.)

Cette nouvelle année sera également consacrée à l'étude de faisabilité pour la création d'un service commun SIG.

#### **Actions 11 – Création d'une mission de recherche de financements et 12 - Développement de la fonction conseil et veille juridique (aucun pilote en 2024) :**

L'absence de pilote désigné pour le suivi de ces deux actions explique qu'aucune avancée sur ces dossiers n'ait été relevée depuis la reconduction du schéma intercommunal de mutualisation des services en 2020.

#### **Action 13 – Gestion des archives (pilote à partir de 2024 : ACSO) :**

Cette action n'a pas été mise en œuvre depuis l'élaboration du schéma en 2018. Il avait été indiqué qu'en 2024, avec le départ prochain de son archiviste, l'agglomération proposera aux communes volontaires de relancer la réflexion et d'étudier l'opportunité de créer un poste mutualisé, voir un service commun, selon les besoins et les attentes de

chaque structure. Ce point n'ayant pas fait l'objet d'une avancée en 2024, il sera à aborder en 2025.

**Action 14 – Développement de la lecture publique (pilotes en 2024 : Creil & ACSO) :**

En 2024, suite au positionnement des communes sur les propositions d'actions et une présentation en Conférence des Maires, Le « Contrat Territoire Lecture » (CTL) a été adopté par le Conseil Communautaire le 27 juin 2024. Il s'accompagne d'une convention d'application pour préciser et encadrer le financement. Une journée de lancement du CTL a été organisée en deux temps le 28 novembre 2024. Le premier temps, s'est adressé à l'ensemble des bibliothécaires du territoire à Rousseloy. Organisée autour d'ateliers ludiques, cette journée avait deux objectifs : favoriser la rencontre des agents et ainsi commencer à faire du réseau, leur faire découvrir le CTL et l'enrichir de leurs idées. Le second temps a consisté en la signature officielle du CTL par la DRAC Hauts de France, le Conseil départemental de l'Oise et l'ACSO.

Le coordinateur de réseau a été recruté à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 afin de permettre la mise en œuvre des actions.

En 2025, commenceront à être traitées les problématiques d'amélioration de l'accueil. La charte commune d'accueil et un guide du lecteur seront rédigés. Un cahier des charges pour le réaménagement des locaux sera également produit. Le sujet de l'accessibilité sera aussi abordé. Une étude sera en effet menée pour envisager un réaménagement des horaires d'ouverture des établissements volontaires et leur complémentarité. Les premières actions à destination de la petite-enfance et des adolescents seront de même proposées aux publics en 2025. Des réflexions seront par ailleurs menées sur la mise en place des premières actions hors-les-murs. Enfin, débutera un travail sur l'harmonisation de pratiques. Cette activité permettra en 2026 de lancer une étude sur le déploiement d'outils informatiques communs.

**Action 15 - Travail en commun des écoles de musique (pilotes en 2024 : Creil & ACSO) :**

En 2024, le groupe de travail ne s'est pas réuni. Aucune avancée sur ce sujet n'a été relevée.

En 2025, le groupe de travail imaginera un nouvel événement commun en arrêtant une programmation artistique et en présentant le bilan de leur première réalisation aux élus communautaires et municipaux. La réflexion sur la mutualisation d'un poste se poursuivra également avec l'identification de nouveaux scénarios. Enfin, la mise à jour du Guide des écoles de musique du territoire sera relancée.

**Action 16 – Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (pilotes en 2024 : Creil & ACSO)**

Le partage de la fonction de DGS entre la ville de Creil et l'ACSO à raison de 50% du temps de travail entre chaque structure, dans le cadre d'un service commun est effectif depuis mi-2020. L'application de cette mutualisation a depuis nécessité le renforcement des directions générales avec la nomination ou le recrutement de Directeurs et Directrices Généraux(les) Adjoint(e)s :

- Creil : 1 DGA dès 2021 puis 3 à compter de 2023 ;
- ACSO : 2 DGA à partir de 2022.

**Action 17 – Plan Intercommunal de sauvegarde (pilotes en 2024 : Creil & ACSO)**

L'action « Plan Intercommunal de Sauvegarde » (PICS), initiée dès avril 2023 avec le recrutement d'un poste mutualisé entre l'Agglomération et la ville de Creil pour la mise en œuvre du PICS et la prévention des Risques Majeurs. Le PICS assurera la coordination et la solidarité de la gestion des événements pour les communes impactées, en apportant un appui, un accompagnement et une expertise au profit des communes en matière de planification et de gestion des crises. Suite à un état des lieux en cours puis à des analyses des risques et des recensements des enjeux communaux et intercommunaux, le soutien technique proposé variera en fonction des communes (accompagnement à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde, réalisation d'exercices de gestion de crise...). Un groupe de travail composé des référents risques majeurs communaux et un comité technique accompagneront la démarche qui reposera notamment sur la réalisation d'un inventaire des moyens et ressources disponibles et mobilisables.

D'avril 2023 à 2025, le travail est en cours pour l'élaboration et la mise en œuvre du PICS.

L'objectif est d'approuver le PCIS par les membres du conseil communautaire au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

**Action 18 – Accompagnement et soutien aux communes membres (pilote en 2024 : ACSO)**

Le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'accompagnement et au soutien des communes membres est une expérimentation lancée par l'ACSO à la demande des maires. Il s'agit d'appuyer la solidarité intercommunale face au manque de moyens et d'ingénierie des petites communes. Les communes concernées sont : Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny. L'objectif est de soutenir et accompagner les communes sur leurs besoins en ingénierie dans divers domaines relevant des compétences communales. La chargée de mission recrutée a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Elle est allée à la rencontre des maires et des secrétaires de mairie pour une présentation de leur commune et de leurs projets afin de personnaliser l'accompagnement.

En 2025, les communes continueront d'être accompagnées en fonction de leurs besoins. Un soutien pourra leur être proposé pour la recherche de financements, l'ACSO venant d'adhérer à une application « Aides et Subventions » proposée par Finances et Territoires à destination des collectivités.